

Département
D'EURE ET LOIR

ARRONDISSEMENT
DREUX

CANTON DREUX 1

MAIRIE
VERNOUILLET

OBJET :

*Communication du rapport
annuel d'activités 2024 de la
Communauté d'Agglomération
du Pays de Dreux*

Date de la
convocation
du Conseil municipal

26 juin 2025

SG-2025/07 - 02

Acte certifié exécutoire après
transmission aux services
préfectoraux

Publication électronique et mise en
ligne sur le site internet de la
collectivité le

21/07/2025

Par délégation du Maire,
Le DRI,

JN. BOUCHET

REPUBLICQUE FRANÇAISE
EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU
CONSEIL MUNICIPAL

Accusé de réception en préfecture
028-212804041-20250702-2025-07-02D-DE
Date de télétransmission : 08/07/2025
Date de dépôt en préfecture : 08/07/2025

L'an DEUX MILLE VINGT CINQ, le DEUX du mois de JUILLET à DIX-NEUF HEURES QUINZE, se sont réunis dans la salle du Conseil, les membres du Conseil municipal de la Commune de Vernouillet, sous la présidence de M. Damien STEPHO, Maire, dûment convoqués le 26 juin.

La séance a été retransmise par voie électronique.

Présents :

M. STEPHO, Mmes VIGNY, LUCAS, Mme BENABI, M. MORIN, Mme MANSON, M. AHSAIN, Mmes BOUGRARA, EMOND, MONTIGNY, MM. TRAPATEAU, LOUDIERE, Mmes POMMIER, MERABTI, SENECHAUX, M. CHBABI, Mmes QUERITE, REPARAT, M. SIADOUA, Mme FAVRE.

formant la majorité des membres en exercice.

Procurations : M. MALANDAIN à Mme BENABI, M. RICHARD à Mme LUCAS, M. GLIZE à Mme VIGNY,

Absent excusé : M. CAN.

Absents (es) non excusés (es) : M. CHAKOUR, Mme ONAL, M. HOFFMANN, Mme BOUADLA-ABDI, MM. MEBARKI, LAMRINI, DAOUD, KOUZEI.

Nombre de membres en exercice : 32

Nombre de membres présents : 20

Nombre de membres votants : 23

Mme Michèle MANSON a été élue secrétaire.

Début de séance : 19 h 15 - Fin de séance : 20h10

Les services de l'Agglomération du Pays de Dreux nous ont fait parvenir en date du 25 mai 2025, le rapport annuel d'activités 2024 de la communauté d'Agglomération du Pays de Dreux.

En vertu de l'article L. 5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales, le rapport annuel 2024 doit faire l'objet d'une communication au Conseil municipal en séance publique.

Ce rapport constitue un exercice annuel de transparence sur l'action de l'Agglomération. Il présente les principales réalisations, les projets engagés, les politiques publiques menées ainsi que les résultats concrets de son action au service du territoire.

Il est à préciser que ce rapport doit faire l'objet d'une présentation en séance du Conseil communautaire du 30 juin 2025.

Aussi, le Conseil municipal est invité à prendre connaissance du rapport dont le lien figure ci-dessous.

Le document est également consultable et téléchargeable directement sur le site de l'agglomération.

www.dreux-agglomeration.fr/actualite/rapport-dactivite-2024/

Une vidéo est également accessible via le QR Code figurant sur le document annexé. Elle propose une synthèse dynamique, pensée pour une présentation rapide. Elle est, comme toutes les productions audiovisuelles, disponible sur la chaîne You Tube Agglo du Pays de Dreux :

www.youtube.com/@Dreux-agglomeration

Vu l'article L. 5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le Conseil communautaire en date du 30 juin 2025,
Vu la présentation de ce rapport en Commission cadre de vie et écologie du 23 juin 2025,
Considérant la communication du rapport d'activités 2024 de l'Agglomération du Pays de Dreux effectuée par Monsieur le Maire,

Le Conseil municipal,
Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,
Après avoir échangé,
A l'unanimité,

PREND ACTE du rapport d'activités 2024 de l'Agglomération du Pays de Dreux tel que communiqué.

Pour copie certifiée conforme,



La secrétaire de séance,

Michèle MANSON



Le Maire,

Damien STEPHO

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de la date de publication conformément aux articles R.421-1 et R.421-5 du code de justice administrative.